

Accueil Périscolaire d'Oppède

Espace Jardin de Madame - 84580 Oppède

Tél .04.90.76.97.98 / 06.65.21.63.85

ardisson.sophie.mairie-oppede@wanadoo.fr

www.centredeloisirs.oppede.fr



7H30 - 8H40 ET 16H40 - 18H30

matin

soir

NOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE	
TELEPHONE	CLASSE FREQUENTEE

	PERE	MERE
NOM		
PRENOM		
TELEPHONE PROFESSIONNEL		
TELEPHONE PORTABLE		

CONTRE-INDICATIONS/ALLERGIES

J'atteste que mon enfant est vacciné pour le DTPolio et qu'il est assuré

NOM DU MEDECIN TRAITANT et TELEPHONE

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (numéros de téléphone)

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER VOTRE ENFANT
--

Nous, soussignés,....., autorisons la municipalité à prendre notre enfant en photographie, et à les utiliser pour ses éventuelles publications (calendrier, Oppédois, vœux de Monsieur le Maire, site internet...).

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS

Accueil Périscolaire d'Oppède

Espace Jardin de Madame - 84580 Oppède

Tél .04.90.76.97.98 / 06.65.21.63.85

ardisson.sophie.mairie-oppede@wanadoo.fr

www.centredeloisirs.oppede.fr



HORAIRES : 7h30-8h40 et 16h40-18h30

Les horaires prennent en compte le temps de trajet jusqu'aux écoles ; nous vous remercions de les respecter. Nous vous prions également d'arriver avant la fermeture (c-à-d, avant 18h30)

Pour raisons de sécurité, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'accueil le soir; aucun enfant ne sera laissé à sa famille sur le trajet ; et le matin, aucun enfant ne sera pris sur le trajet.

L'accueil s'adresse aux enfants scolarisés à l'école communale.

Les enfants auront à leur disposition des jeux de société, des jeux de dînette, légos...etc, qu'ils devront ranger avant de partir.

Des règles de vie, indispensables à la vie en communauté seront mises en place.

Les enfants peuvent amener leur goûter s'ils le souhaitent.

L'inscription de chaque enfant sera enregistrée à partir du moment la fiche sera rendue.

Seules les personnes notifiées sur la fiche seront autorisées à récupérer les enfants ; il leur sera demandé une pièce d'identité la première fois qu'elles se présenteront.

Les enfants ne seront pas autorisés à rentrer seuls chez eux.

Les règlements de ces services se feront chaque mois ; une facture sera donnée par le biais de l'école.

Le prix, fixé par délibération du 8 Novembre 2001, est de :

-0.80 € pour l'accueil du matin et 1.60 € pour l'accueil du soir.

Par délibération du 05 Septembre 1996, le conseil municipal a décidé de ne plus accepter un enfant qui aura été récupéré le soir après 18h30, pendant un mois. Cette décision sera appliquée après 3 retards.

Date et Signature :